# Yassine MELLAS, lycéen à Colombes, doit obtenir un titre de séjour ! L'OQTF du préfet des Hauts-de-Seine doit être annulée !

Yassine MELLAS est arrivé en France il y a plus de 3 ans, et il est pris en charge par son frère, chez qui il réside.

A sa majorité, Yassine a, comme le prévoit la loi, demandé une admission exceptionnelle au séjour à la préfecture des Hauts-de-Seine et il vient de recevoir la réponse : c'est un rejet avec obligation de quitter le territoire français (OQTF) !

Pourtant, Yassine, qui présente tous les signes d'une bonne intégration à notre société, est scolarisé au lycée Maupassant de Colombes depuis la rentrée 2015. Il y prépare un baccalauréat S et a un projet précis de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Au vu de son attitude et de son travail scolaire, il bénéficie du soutien de son lycée.

Yassine aurait dû se voir délivrer un titre de séjour, au nom de la bienveillance à laquelle les préfets sont invités quand ils examinent les demandes de titre de séjour des jeunes arrivés mineurs en France et qui y poursuivent des études.

Mais le préfet a décidé de tourner le dos à la bienveillance et sa demande a été rejetée.

Rien ne justifie que son parcours scolaire soit ainsi interrompu de manière brutale.

Nous demandons donc l'abrogation de l'OQTF signée contre Yassine MELLAS et la délivrance du titre de séjour auquel il peut prétendre.

| NOM, Prénom | Qualité (enseignant, élève...) | Signature |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |